Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260915-2026_155-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Proposition de soutien exceptionnel « Incendies-Canicule »

N° 2026-155

L'an deux mille vingt-six

Le 15 septembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Couyère, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BRIZARD Philippe, BRULLE Christophe, BRUNEAU Dominique, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GOUR Christèle (jusqu'à la délibération n°2026-154), GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, MACE Christophe, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

AUBRY Sophie	à MARTIN Frédéric
BOURHIS Isabelle	à PILARD Jean-François
COGREL Chrystèle	à POULAIN Christian
HAMEON Philippe	à GEFFRAY Emmanuel
LE GALL-LE BLEIZ Maude	à JUGAN David
LOUIS Gwénola	à HUREL David
MARCAULT Carine	à GUYOMARD Jean-François
MESLIN Kévin	à BERTIN Isabelle
MOREL Anthony	à BRULLE Christophe
MORICEAU Marie-Françoise	à BERTON Jean-Éric
RIO François	à LOUAZEL Véronique

DATE DE CONVOCATION : le 07/09/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**35**
Votants	**45**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu le budget primitif 2026 de Bretagne Porte de Loire Communauté, et notamment les crédits inscrits au titre des secours exceptionnels pour un montant de 5 000 € ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260915-2026_155-DE

Vu le courrier en date du 27 juillet 2026 par lequel la Fondation de France a sollicité le soutien financier de Bretagne Porte de Loire Communauté afin de participer aux actions de solidarité mises en œuvre au profit des populations touchées par les épisodes de canicule et les incendies survenus sur le territoire national ;

Considérant que la France a connu au cours de l'année 2026 des épisodes de chaleur d'une intensité exceptionnelle ayant fortement affecté les populations les plus vulnérables ;

Considérant que plusieurs territoires ont également été touchés par des incendies d'une ampleur significative entraînant la destruction d'habitations, d'exploitations agricoles et de surfaces forestières, ainsi que le déplacement d'urgence de nombreuses familles ;

Considérant que face à ces événements exceptionnels, Bretagne Porte de Loire Communauté souhaite apporter son soutien aux populations sinistrées par l'intermédiaire d'un organisme habilité à collecter des fonds et à conduire des actions de solidarité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le principe de cette aide, sur son montant ainsi que sur l'organisme bénéficiaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 conseillers s'abstenant) :

- DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle destinée à soutenir les populations touchées par les épisodes de canicule et les incendies survenus sur le territoire national

- FIXE le montant de cette aide à la somme de 5000 €

- DECIDE de verser cette aide à la Fondation de France

- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE